

LE TEMPS

ECONOMIE : «J'ai été volé, trahi et trompé»

Date de parution: Lundi 25 août 2008

Auteur: Sylvain Besson, Paris



RECIT. Emprisonné neuf mois, accusé de blanchiment, mêlé aux luttes fratricides entre clans corses, le banquier genevois François Rouge raconte sa mésaventure.

François Rouge, ancien président de la Banque de patrimoines privés à Genève, a été libéré le 8 août de sa prison marseillaise. Aujourd'hui assigné à résidence dans sa propriété provençale, il raconte les événements qui l'ont conduit derrière les barreaux.

Le Temps: Vous avez été détenu en France durant neuf mois. Avez-vous compris quel est l'élément déclencheur qui vous a conduit en prison?

François Rouge: Je ne pense pas qu'il y ait un événement précis. La police et la justice françaises étaient sur ce dossier depuis longtemps. Mon arrestation, ainsi que celle de 18 autres personnes, est la suite d'une très longue enquête. J'avais déjà été interrogé en 2003 par les policiers qui enquêtaient sur la Rotonde [brasserie d'Aix-en-Provence où François Rouge a investi, ndlr] et son financement. Ils m'avaient dit: «Vous êtes associé à un très gros voyou.» Ils faisaient allusion à mon associé Paul Lantieri. Je leur ai demandé s'ils avaient quelque chose de concret contre lui, mais ils n'avaient rien.

- Qui est Paul Lantieri?

- Pour moi, c'est un homme d'affaires spécialisé dans la restauration et le milieu de la nuit. Je le vois comme un bourgeois jet-setteur, venant d'une famille corse très connue, propriétaire d'hôtels, de restaurants et de marinas, un homme de relations publiques, avec beaucoup de relations dans le monde de la politique et énormément dans celui du show-biz. Il connaît un tas de députés, d'anciens députés, de préfets ou d'anciens préfets. En somme, un Corse atypique, rigolo, intelligent, affectueux, c'est pour cela que je lui ai fait confiance. Lui me disait: on est une famille puissante, on aura toujours la police sur le dos, pour des raisons principalement fiscales.

- Mais aujourd'hui, il est en fuite. On peut imaginer que s'il s'était rendu, vous n'auriez pas passé autant de temps en prison...

- Ça aurait été une très bonne idée, en effet! Je ne comprends pas son attitude. Il a dû se dire que se constituer prisonnier n'aiderait pas les autres accusés. Aujourd'hui, la meilleure solution pour lui serait de se rendre, même s'il devra répondre à pas mal de questions. Car l'instruction semble démontrer qu'il a trahi, trompé, volé. Au début de l'enquête, je croyais avoir affaire à un type honnête. Puis je vois qu'il y a des financements que je ne connais pas dans la Rotonde et le Cercle Concorde [cercle de poker parisien dans lequel François Rouge a aussi investi, ndlr]. Par exemple, une somme de 400000 euros, censée provenir de son patrimoine personnel, dont l'enquête montre qu'elle vient en réalité d'un tiers, identifié par la procédure, et qui est considéré comme sulfureux. Comme la somme venait d'une banque de la place [Deutsche Bank à Genève, ndlr], je n'avais pas un vrai problème de due diligence. En ce qui concerne l'argent que j'ai investi, l'instruction a démontré qu'il n'avait aucune origine délictuelle. Sur ces sommes, on ne me reproche rien du tout. De façon générale et pour l'essentiel, le dossier est vide de tout indice matériel me concernant.

- Vous dites que Paul Lantieri vous a volé, aussi?

- Je n'en sais rien, mais quand nous avons acheté un terrain en Corse, il m'a réclamé beaucoup

d'argent pour de soi-disant intermédiaires: je n'ai rien versé et l'affaire s'est faite quand même. J'ai aussi remboursé, à sa demande, 500000 euros à cinq membres bienfaiteurs du Cercle Concorde. J'ai appris durant l'instruction qu'aucun d'entre eux n'avait reçu cet argent. Ou bien ils l'ont reçu et ils mentent, ou bien il a gardé l'argent et c'est lui qui ment.

- La justice française vous reproche de vous être investi un peu trop vigoureusement dans une dispute entre clans corses pour le contrôle du Cercle Concorde. Que s'est-il passé?

- Nous avions, Paul et moi, un accord avec la famille corse Raffali, pour garantir le retour sur investissement de la part de ceux qu'on appelle les «banquiers». Ce sont eux qui jouent contre les clients du Cercle, ils font des gains de jeu, libre à eux de les partager. Je n'étais pas dans la direction du Cercle, seulement un investisseur passif, dont le retour était garanti par des accords privés, oraux, avec les «banquiers». Un jour, Paul me dit que deux autres Corses, dont j'ignorais l'existence, ont pris le pouvoir et qu'ils se sont associés avec les Raffali. C'est là que j'envisage toutes les options possibles, juridiques, politiques et policières pour retrouver mes sous, alors que je n'ai pas de contrat écrit.

Post-incarcération, il ne me semble pas impossible que Paul Lantieri se soit servi dans la caisse du Cercle et qu'il ait lui-même lésé ses acolytes, dont les deux Corses, qui auraient pris le pouvoir dans le Cercle. Il s'agit de Jean-François Federicci et de Jacques Buttafoghi, et je crois qu'eux aussi sont considérés comme très sulfureux l'un et l'autre [considérés comme des piliers du banditisme corse, ils ont été arrêtés ce printemps après une cavale de plusieurs mois, ndlr]. Si j'avais su qui étaient les autres acteurs, je ne l'aurais pas faite.

- Quelle est la leçon que vous tirez de cette mésaventure? Qu'il vaut mieux éviter certaines fréquentations?

- Certainement, même si cela soulève la question du choix entre la présomption d'innocence et la frilosité face au risque de réputation. Si l'on veut vivre en paix, s'approcher du risque zéro, on choisit ses relations et on n'entreprend rien. J'ai un fonctionnement différent. Si j'étais devenu frileux, j'aurais trouvé la vie triste.

- Avez-vous le sentiment d'avoir été bien traité par la justice française?

- J'ai été très bien traité par l'administration pénitentiaire, mais j'ai été effaré par le fonctionnement de l'appareil policier. La garde à vue, par exemple, est quelque chose d'épouvantable: vous êtes dans un lieu insalubre, pendant 96 heures, les mains menottées dans le dos, sans nourriture correcte et sans pouvoir vous laver, avec 18 heures d'interrogatoire par jour [François Rouge a subi le régime de la garde à vue prolongée, réservée au grand banditisme, ndlr].

.